



## POLITIQUE DE TARIFICATION, PAIEMENT ET REMBOURSEMENT 2024-2025

### Programme de natation NG

#### 1. TARIFICATION

- **Droit d'adhésion à la FNQ et frais d'enregistrement à Natation Canada. NG perçoit ces sommes à titre de mandataire. (1 fois par session pour l'école de natation et une fois par année du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 pour les autres niveaux de nageurs)**

Catégorie	Fréquence	Coût FNQ	Coût NC	Total
École de natation	Par session	1.85 \$	3.25 \$	5.10
Nageurs pré-compétitifs et compétitifs	annuelle	44.75 \$	73 \$	117.75 \$
Maîtres non-compétitifs	annuelle	30.75 \$	15.25 \$	46.00 \$
Maîtres compétitifs	annuelle	48 \$	15.25 \$	63.25 \$

- **Frais d'inscription au programme de natation NG**

Groupes	Frais par session	Frais annuel	Frais programme d'engagement	Frais sport-études	Frais pour programme de formation sportive en
École de natation (automne) – 12 cours	210 \$				
École de natation (Hiver et printemps) – 10 cours	175 \$				
Avenir (5 à 8 ans)		1500\$			Voir note 1
Relève (9 à 11 ans)		1500\$			Voir note 1
Ad'eau (11-15 ans)		1635\$	250 \$		ci-dessous
Régional Espoir (8 à 12 ans)		1845 \$	250 \$		ci-dessous
Régional Junior (11 à 14 ans)		2420 \$	500 \$		ci-dessous
Régional Senior (15 à 18 ans)		2420 \$	500 \$		ci-dessous
Sport-Études développement (10 à 14 ans)		2530 \$	500 \$	175 \$	ci-dessous
Sport-Études jeunesse (12 à 17 ans)		2670 \$	500 \$	175 \$	ci-dessous
Sport-Études élite (11 à 16 ans)		2805 \$	500 \$	175 \$	ci-dessous
Performance (12 à 20 ans)		2805 \$	500 \$		ci-dessous
Sport-Études Triathlon		1635\$		175 \$	ci-dessous
Maîtres-nageurs – 2 soirs par semaine		950 \$			
Maîtres-nageurs – 3 matins par semaine		1100 \$			
Maîtres-nageurs voulant avoir accès à des entraînements matin et/ou soir		50 \$			

Note 1 : le coût des compétitions intra-clubs (environ 3 à 4 par saison) est inclus en majeure partie dans le coût de la cotisation (groupes Avenir et Relève). Lors de l'inscription aux compétitions, seul l'inscription via « Google Form » sera demandé pour confirmer la présence de ces nageurs à la compétition.



\*\*\*\* Le nageur qui nage également pour l'équipe collégiale, les Griffons, pourra recevoir un crédit correspondant au montant de la cotisation versée aux Griffons, jusqu'à un maximum de 500\$. Ce crédit sera déposé au compte Amilia sur réception du reçu de paiement.

**Note : Natation Gatineau (NG) n'est pas responsable des fermetures occasionnelles de piscine. Natation Gatineau tente à chaque fois de trouver une piscine de remplacement, mais parfois le court préavis reçu de l'établissement ne lui permet pas de le faire. Aucun remboursement ne sera accepté pour ces fermetures occasionnelles.**

- **Frais de formation sportive en compétition – interne**

Compétition	Nombre de sessions	Coût membres NG	Coût membres externes
Intra-clubs	1	25\$	n/a
Grand Prix	9	75 \$	115 \$
Coupe du Québec junior	6	75 \$	92.90 \$
Open Gatineau	9	75 \$	115 \$
Finale régionale des Jeux du Québec	3	75 \$	n/a

**1..1 Pénalité pour inscription tardive :**

Une pénalité de 10 % sera appliquée à toute inscription effectuée via Amilia après la date limite des inscriptions telle que publiée au calendrier de compétitions sur le site internet du Club pour cette compétition, pourvu qu'il soit encore possible de s'inscrire.



- **Frais de formation sportive en compétition après subventions – externe (repas non inclus)**

Compétition	Lieu	Couchers	Nb de jours	Coût (repas non inclus)
Invitation Nepean (janvier)		0	2 à 3	115 \$
Invitation GO		0	2 à 3	115 \$
Coupe du Québec senior (novembre)	Québec	3	3.5	520
Ontario Junior International (décembre)	Toronto	4	3	130 \$
Coupe du Québec junior (février)	Québec ??	3	3	570 \$
Coupe du Québec senior (mars)	Montréal	3	3.5	525 \$
Omnium canadien (avril)	Edmonton	6	4	1065 \$
Championnat provincial Arena (mai)	Québec	5	5	675 \$
Mini Coupe (mai)	???	2	2	460 \$
Festival par équipe (juin)	Sherbrooke	3	3.5	545 \$
Championnats canadiens d'été (juillet)	Sherbrooke	7	6	280 \$

**Note : les coûts indiqués dans ce tableau ne sont que des estimés. Le coût réel sera celui qui sera affiché sur Amilia pour l'inscription.**

**Il est à noter que tous les coûts reliés à la présence des entraîneurs et des accompagnateurs ont été transférés au budget général du Club et ainsi pris en compte dans la détermination des coûts de cotisation.**

**1..1 Pénalité pour inscription tardive :**

Une pénalité de 10 % sera appliquée à toute inscription effectuée via Amilia après la date limite des inscriptions pour cette compétition tel que publié au calendrier de compétitions sur le site du Club, pourvu qu'il soit encore possible de s'inscrire auprès du club hôte.

**1..2 Le coût indiqué comprend :**

- le frais de participation au programme de formation sportive du club hôte
- le transport
- l'hébergement
- un t-shirt pour certaines compétitions



- **Rabais sur les frais d'inscription au programme de natation NG**

- 1..1 Rabais familial**

- École de natation : un rabais de 10% est accordé au 2<sup>e</sup> enfant et subséquents d'une même famille. **Seules les inscriptions faites sur la même facture sont admissibles au rabais familial.**
- Autres programmes : Un rabais de 10 % est accordé au 2<sup>e</sup> membre et subséquents d'une même famille (père, mère et enfants). Le premier étant celui dont le coût est le plus élevé. **Seules les inscriptions faites sur la même facture sont admissibles au rabais familial.**
- Le rabais familial ne s'applique pas sur les programmes de formation sportives en compétition.

- 1..2 Vêtements aux couleurs de Natation Gatineau**

- Les nageurs inscrits au programme pré-compétitif auront droit à la promotion suivante : 1 maillot NG, 1 t-shirt NG et 1 casque NG, à condition que leur inscription ait été faite au plus tard le :
  - 30 août 2024 à 23h59, pour les nageurs inscrits à la saison 2023-2024.
  - 30 août 2024, pour les nouveaux nageurs.
- Les nageurs inscrits aux programmes suivants : Régional, Sport-Études et Performance auront droit à la promotion suivante : 1 maillot Speedo NG, 1 t-shirt NG, 1 casque NG et 1 sac à dos Speedo NG, à condition que leur inscription ait été faite au plus tard le :
  - 30 août 2024 à 23h59, pour les nageurs inscrits à la saison 2023-2024.
  - 30 août 2024, pour les nouveaux nageurs.
- Les nageurs inscrits dans les groupes Maîtres-Nageurs, auront droit à la promotion suivante : 1 maillot NG, 1 t-shirt NG et 1 casque NG, à condition que leur inscription ait été faite au plus tard le :
  - 30 août 2024 à 23h59, pour les nageurs inscrits à la saison 2023-2024.
  - 30 août 2024, pour les nouveaux nageurs.

Les nageurs **devront se présenter** à la vente d'équipements annuelle qui se déroulera le **samedi 14 septembre** pour essayer les vêtements et par la suite **remplir le formulaire Google** pour transmettre leur commande.

## 2. INSCRIPTION ET PAIEMENT

- **Mode d'inscription**

L'inscription à toutes nos activités se fait via le système d'inscription en ligne Amilia :  
<https://app.amilia.com/login.aspx?organization=556>.

- **Mode de paiement**



**2..1** Tous les paiements doivent être faits via Amilia, par carte de crédit ou chèque électronique.

**2..2 Inscription à la session (école de natation)**

Un paiement unique au moment de l'inscription sur Amilia, comprenant :

- Droit d'adhésion FNQ et SNC
- Frais d'inscription

**2..3 Inscription annuelle**

- Payable au moment de l'inscription :
  - Droit d'adhésion FNQ et Natation Canada
- Payable en 10 versements égaux (1 paiement à l'inscription et 9 paiements du 15 septembre au 15 mai 2025):
  - Frais d'inscription au programme
  - Frais Sport-Études
  - Frais d'engagement bénévole

• **Paiements refusés (carte de crédit, chèque ou chèque électronique)**

**2.3.1 Frais administratifs**

Il y aura des frais d'administration de 30 \$ pour tout paiement refusé.

**2.3.2 Récidive**

Au 2<sup>e</sup> paiement refusé, NG pourra exiger le paiement complet du solde au compte Amilia.

**2.3.3 Compte en souffrance**

Tout compte impayé pourra entraîner la suspension du nageur concerné des activités du club et des compétitions. Cette sanction demeure en vigueur jusqu'à ce que le montant soit reçu ou qu'une entente soit établie avec le trésorier du club.

**2.3.4 Changement à la carte de crédit – y compris la date d'expiration**

Il est de la responsabilité du membre d'aviser NG ([bureau@natationgatineau.ca](mailto:bureau@natationgatineau.ca)) de tout changement à sa carte de crédit, y compris la date d'expiration, et ce, au moins 2 semaines avant le prochain paiement récurrent.

**Paiements récurrents avec carte sauvegardée au compte** : si vous avez choisi de payer par paiements récurrents et que vous avez utilisé la carte de crédit **sauvegardée dans votre compte**, vous pourrez effectuer les changements à votre carte de crédit directement dans Amilia.

**Paiements récurrents alors que la carte n'était pas sauvegardée à votre compte au moment de l'inscription** : vous devrez nous fournir les nouvelles informations de votre carte de crédit afin que nous fassions les changements.



**Carte sauvegardée au compte après que les paiements récurrents ont été programmés** : vous devrez nous fournir les informations de carte de crédit et ce, en plus d'apporter les changements à votre carte de crédit sauvegardée au compte. Les changements effectués ne se transféreront pas automatiquement à vos paiements récurrents.

### 3. ANNULATION, ARRÊT DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

- **Droit d'adhésion à la FNQ et frais d'enregistrement Natation Canada**  
Ce frais n'est pas remboursable
- **Frais sport-études**  
Ce frais n'est pas remboursable
- **Frais d'engagement bénévole – dans le cas où un nageur quitte le club en cours de saison**  
- voir le document « Programme d'engagement bénévole »

- **Remboursement des frais d'inscription**

#### 3.4.1 Abandon - inscription annuelle

Les frais d'inscription sont remboursables au prorata de la période restant à la saison. Les frais d'inscription sont basés sur une saison moyenne de 10 mois, s'échelonnant de septembre à juin. Le remboursement est calculé à compter du 1<sup>er</sup> du mois qui suit immédiatement la réception de l'avis écrit de cessation ou de la date indiquée dans l'avis, si elle est plus tardive.

- **Aucune annulation, aucun remboursement ou aucun arrêt de paiement ne sera accordé après le 31 mars 2025.**

#### 3.4.2 Arrêt temporaire pour blessure

Un crédit au compte Amilia pourra être accordé lorsqu'une blessure empêche un nageur de s'entraîner pendant plus d'un mois. Ce crédit sera calculé à compter de la date de réception d'un avis écrit indiquant que le nageur doit s'absenter. Un certificat médical est requis. Le crédit sera calculé au retour du nageur à l'entraînement et déposé au compte Amilia.

- **Ce crédit ne s'applique pas aux nageurs faisant parti du Sport-études**, car NG a l'obligation de poursuivre l'encadrement de ces nageurs, même lorsque blessés.

- **Remboursement frais d'inscription au programme de formation sportive en compétition**

#### 3.5.1 Frais d'inscription à des compétitions

Les frais d'inscription aux compétitions ne sont pas remboursables une fois la date limite des inscriptions passée, et ce, même lors des compétitions locales. Cette date est indiquée au calendrier de compétitions apparaissant sur le site de Natation Gatineau.



### 3.5.2 Frais de transport et hébergement

- Pour les compétitions provinciales, en cas de maladie ou de blessure, les frais reliés au transport et à l'hébergement peuvent être remboursés. Un certificat médical peut être exigé.
  - Pour les compétitions nationales, en cas de maladie ou de blessure, les frais reliés au transport aérien pourront être remboursés si le Club est capable de se faire rembourser le coût du billet par le transporteur. Le coût pour l'hébergement pourra quant à lui être remboursable. Un certificat médical peut être exigé.
  - Les demandes pour de tels remboursement doivent nous parvenir avant le départ du club pour la compétition.
- **Remboursement – programme à la session**  
Une fois la session commencée, le coût de la session n'est pas remboursable.
  - **Frais administratifs pour remboursement**  
Tout remboursement sera assujéti à des frais administratifs de 5 % du montant du remboursement, représentant les frais associés.
  - **Frais pour changement de programme ou de groupe**  
Depuis 2020, Amilia a cessé de nous créditer les frais associés aux changements de programme ou de groupe. Ainsi, nous sommes facturés pour les frais associés à l'ancien programme ou groupe ainsi que pour les frais associés au nouveau programme ou groupe.

À compter de la saison 2021-2022, des frais de 1% seront ajoutés à la facture lors d'un changement de programme ou groupe, à moins que ce changement soit fait à la demande expresse de Natation Gatineau.